



Organisation de l'arbitrage en Occitanie



Que disent les règlements ?

« Le schéma territorial de l'arbitrage permettant la mise en œuvre du plan de développement de l'arbitrage adopté par l'assemblée générale (FFHB) d'avril 2016, en lien avec l'organisation des compétitions qui propose une offre de pratique adaptée aux attentes et aux besoins de l'ensemble des publics.

Ce plan de développement de l'arbitrage est construit sur **deux entités indissociables : le club et le territoire.**

Les organismes de formation nationaux et territoriaux initient un programme de formation afin de qualifier un encadrement le plus large possible.

La structuration actuelle de l'arbitrage laisse place à **nouvelle organisation (CTA)** avec comme principe de base une **mutualisation des moyens et la création de bassins de proximité.**

...

Dans le cadre de la politique territoriale mise en place par la fédération, les commissions territoriales prévues à l'article 6.1.d) des statuts doivent associer la ligue régionale et les comités départementaux à la création de bassins de fonctionnement ou de bassins de pratiques visant à préserver les intérêts économiques et financiers des clubs. Le territoire peut déléguer à un comité la gestion des compétitions, de l'arbitrage et des formations d'un département ou des bassins de fonctionnement ou de pratiques délimités par l'intérêt financier, y compris avec une ligue voisine, à partir d'une convention établie entre les parties concernées. Les compétitions, les désignations et les formations sont organisées dans le cadre d'une politique de proximité. »

Les clubs



Les juges arbitres, qui sont en premier lieu des joueurs, évoluent d'abord dans le giron du club par le biais des écoles de hand et d'arbitrage.

L'initiation des juges arbitres clubs est faite via **ses entraîneurs** dans l'apprentissage des règles et par les **personnes identifiées** et/ou formées au sein du club pour les thématiques plus spécifiques à l'arbitrage. Il est vivement conseillé de compléter le contact "référent école d'arbitrage" dans les contacts du club (gesthand).

Les juges arbitres clubs (9 à 14 ans) arbitrent en priorité en solo sur les **rencontres du club des catégories -9 à -15 ans**. Il est tout à fait possible et conseillé de mutualiser les moyens entre clubs et voir avec l'appui du comité et du secteur pour initier ces formations JAJ Club (enregistrés et activés dans gesthand via les clubs).

Les formations à destination des acteurs pour les clubs sont les suivantes (cf fiche synthèse à la fin du document) : Juge-accompagnateur école d'arbitrage (gratuit et en 100% distanciel)

Juge-accompagnateur club

Animateur école d'arbitrage



* Age donné à titre indicatif



Les comités (territoire)

Les juges arbitres clubs qui souhaitent arbitrer en dehors de leur club et s'investir dans l'arbitrage sont identifiés par les clubs et proposés à la formation à la commission territoriale d'arbitrage.

La commission territoriale d'arbitrage initie des formations pour le niveau T3. Ces formations est complétée par des modules de proximités dans les territoires.

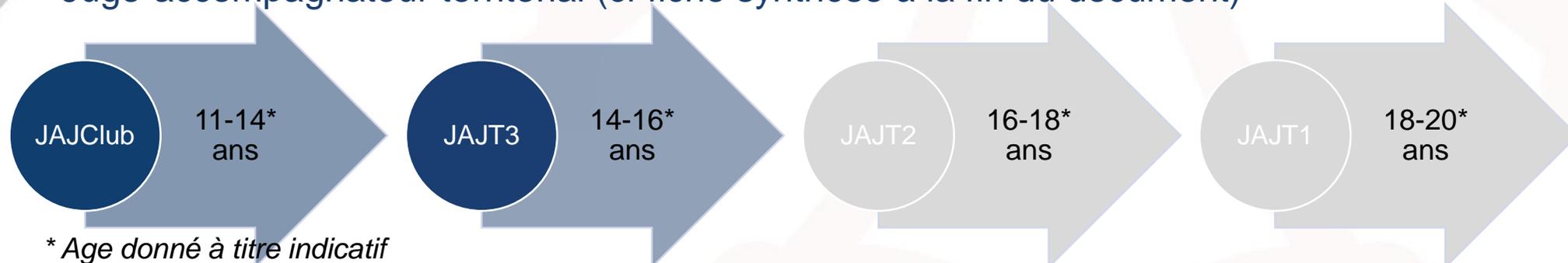
D'autres formations peuvent être initiées **via les secteurs en collaboration avec les comités**. En effet ces formations peuvent parfaitement s'intégrer et s'appuyer sur les **stages des sélections départementales**. Les comités, en fonction de leur capacité, peuvent mettre à disposition du temps salarié et/ou financer les formations et valoriser pour aider le développement de l'arbitrage sur notre territoire en priorisant leur action sur les écoles d'arbitrage pour alimenter le niveau T3.

Les juges arbitres T3 (14/16 ans) arbitrent plutôt en binôme sur les **rencontres territoriales des catégories -18/-17 ans**. Les meilleurs jeunes arbitres sont retenus sur la **compétition des interdépartementaux**.

Ces juges arbitres territoriaux sont enregistrés et activés par la commission territoriale d'arbitrage.

La formation à destination des acteurs pour les comités et les secteurs CTA est :

Juge-accompagnateur territorial (cf fiche synthèse à la fin du document)



* Age donné à titre indicatif



La ligue (territoire)

-Les Juges arbitres Jeunes T3 ayant démontré un potentiel en situation de compétition peuvent, sur présentation du responsable de secteur, se porter candidat aux **conseils de promotion** qui ont lieu à la mi-saison et en fin de saison.

Les critères techniques sont définis par le [référentiel national des JAJ](#) et prennent en compte, en binôme ou non, différents items (motivation, assiduité, condition physique, protection du joueur, du jeu, communication, maturité).

L'évaluation de ces items est effectuée par les **accompagnateurs territoriaux** lors des championnats jeunes régionaux (JAJ T2) et nationaux (JAJ T1) en vue de leurs possibles orientations.

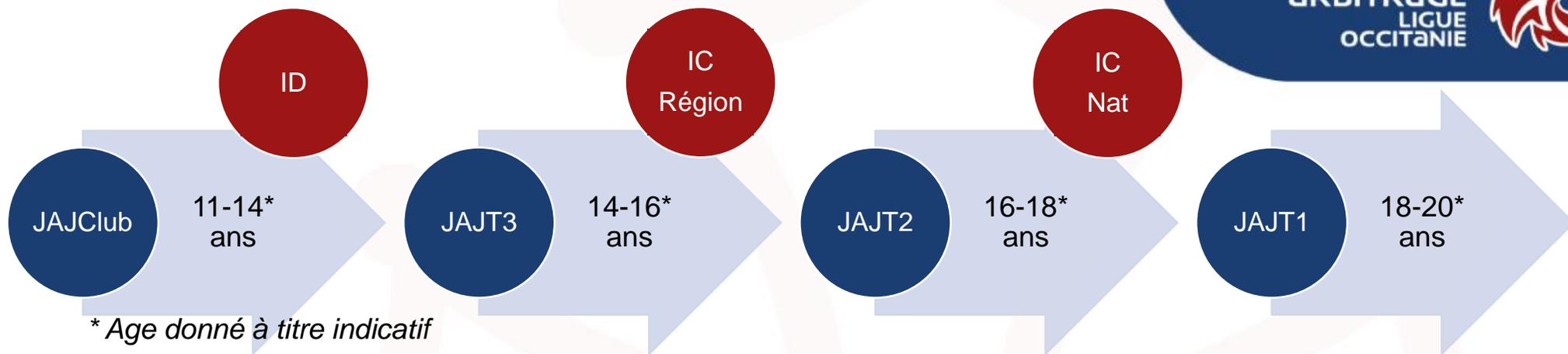
Les JAJ T2 participent au programme de formation initié par la **division régionale de la CTA** (stages et formation continue). Ils participent, dans le cadre du PPF à la détection des meilleurs profils organisée lors des **inter-comités**.

Les JAJ T1 peuvent être intégrés dans le groupe Performance ; les plus méritants correspondant à la génération concernée par la détection nationale sont proposés à l'occasion des **Inter-ligues**.

Ces juges arbitres territoriaux sont enregistrés et activés par la commission territoriale d'arbitrage.



* Age donné à titre indicatif



* Age donné à titre indicatif

CLUB

Je fais mes premiers pas dans l'arbitrage

Je me renseigne dans mon club.

J'arbitre sur les rencontres jeunes de mon **club**

CTA SECTEUR

Je consolide mes bases acquises au sein de l'école d'arbitrage

[Référénts secteurs](#)

J'arbitre sur les rencontres jeunes de niveau **territorial**

CTA DIVISION REGIONALE

J'approfondis mes connaissances et ma technique d'arbitrage

Responsable T1/T2 : Joffrey Clesi
Conseiller Technique arbitrage : Gregory Gosseau

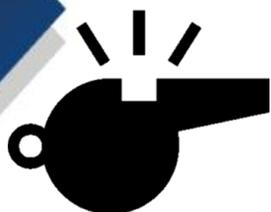
J'arbitre sur les rencontres jeunes de niveau **régional**

Je perfectionne mes acquis pour un arbitrage de haut-niveau

J'arbitre sur les rencontres jeunes de niveau **national**

Je suis une personne de plus de 18 ans et je souhaite me lancer dans l'arbitrage ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre [référént de secteur](#) ou contacter directement la [CTA](#) qui vous orientera. La formation initiale T3 est d'une dizaine d'heure répartie le plus souvent en 3 modules.





L'aspect financier

L'arbitrage représente un coût pour les clubs mais c'est également un investissement de la part des territoires.

En 2023 le budget stages et accompagnements des arbitres territoriaux s'élevait au niveau de la ligue à **37 000 €**. Pour financer une partie de ces actions, chaque arbitre territorial activé engendre une facturation au club d'appartenance (CMCD). Cette mesure, validé en conseil des territoires, permet de participer au financement de la formation des arbitres territoriaux. Pour 2023 cela représente la somme de **24 000 €**.

Budget 2024 ligue :

Accompagnement T1-T2 : 9 500€ consommés sur 12 k€ budgétés

Accompagnement T3 : 11 300€ consommés sur 16 k€ budgétés

Des comités s'engagent aussi financièrement en dégageant du temps salarié, en finançant des formations en lien avec l'arbitrage et/ou en dotant les écoles d'arbitrage.



Feuille de route 2025

Il apparaît souhaitable que chaque comité et club identifie et renseigne (via gesthand pour les clubs) un référent arbitrage. Ces personnes permettront d'optimiser la communication entre nous et remettront du lien entre les différentes entités qui structure l'arbitrage dans notre région.

Une nouvelle réunion à destination des comités se déroulera en février/mars. Il s'agira notamment de faire un état des lieux des ressources et des actions réalisées ou envisagées lors de cette saison 2024/2025.

La CTA se rapprochera ensuite de manière individuelle de chaque comité (avril, mai, juin) pour approfondir ce travail et planifier des actions concrètes à mettre en place dès le début de la saison 2025/2026.

Tout seul on va plus vite mais ensemble nous allons plus loin. Continuons à mutualiser nos ressources et nos moyens pour poursuivre le développement de l'arbitrage dans notre région.



Présidente

Hélène CHORIOL - 06 32 57 98 08 / [mail](#)



Vice-Président / Référent des secteurs

Cédric LETUVE - 06 72 11 03 31 / [mail](#)

Performance

Responsable groupe :
Dylan Gazeu
Tél : 06 08 04 73 43

[Mail](#)



Beach :
Hugo Derrien
Tél : 06 81 18 64 25

[Mail](#)



Féminisation :
Fabien Castel
Tél : 06 02 30 56 40

[Mail](#)



Adultes

Responsable groupe :
Serge Fosseries
Tél : 06 82 45 04 87

[Mail](#)



Désignations :
Jérôme Rousse
Tél : 06 82 35 80 00
Mail



Suivis :



Jeunes

Responsable groupe :
Joffrey Clesi
Tél : 06 78 20 63 45

[Mail](#)



Désignations :
Damien Pascual
Tél :
[Mail](#)



Suivis :



Formation

Coordination et PPF :
Grégory Gosseau
Tél : 06 38 23 23 79

[Mail](#)



Ecole d'arbitrage et T3 :
Arnaud Bouteiller
Tél : 07 72 06 56 80

[Mail](#)



Correction rapport :
Cédric LETUVE
Tél : 06 72 11 03 31
Mail



Organisation arbitrage

Les secteurs, des relais de proximité

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



La commission territoriale d'arbitrage est structurée en **secteurs** (10 à ce jour).

Cette organisation ne suit pas forcément une logique départementale mais a pour objectif d'avoir des entités équilibrées en nombre de clubs et d'arbitres avec une logique de proximité.

Ces secteurs coopèrent pour optimiser les **formations** et les **désignations** des arbitres territoriaux sur l'ensemble du territoire.

Dans un souci de lisibilité vous trouverez sur la diapositive suivante un tableau avec le référent CTA 10 identifié pour votre comité.



Référent des secteurs

Cédric LETUVE – 06 72 11 03 31 / [mail](#)

Référent Ecole d'arbitrage / T3

Arnaud BOUTEILLER : 07 72 06 56 80 [Mail](#)

Comité	Référent CTA	
Ariège 09	Pascal PERPIGNAN	
Aude 11	Jean-Philippe RIBEIRO DA SILVA	
Aveyron 12	Romain BOURGES	
Gard 30	Constantin DELATTRE	
Haute-Garonne 31	Fabien CASTEL	
Gers 32	Pascal PERPIGNAN	
Hérault 34	Julie VERNHES	
Lot 46	Rémy BRUNET	
Lozère 48	Frédéric VASSEUR	
Hautes-Pyrénées 65	Pascal PERPIGNAN	
Pyrénées-Orientales 66	Vincent NEVEUX	
Tarn 81	Thierry GOURC	
Tarn et Garonne 82	Rémy BRUNET	



Organisation arbitrage

Les différents acteurs qui accompagnent les arbitres



Dans le cadre de la nouvelle mouture des formations 2024 voici les différentes fonctions et formations qui seront mises en place lors de la saison 2024/2025

